

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2731

5 octobre 2015

SOMMAIRE

Blooch S.A.	131046	Corsair III Participations S.à r.l.	131044
Blooch S.A.	131046	CPI Property Group	131045
BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l.	131046	Digi S.A.	131049
BPI Bridel S.à r.l.	131046	DRE Holdings S.à r.l.	131049
BPY CWG 1 S.à r.l.	131069	Expanding International Finance S.A.	131048
BVDT s.à r.l.	131047	EZ Consulting S.à r.l.	131048
Cadelux S.A.	131044	Fairacre Properties (Lux) S.à r.l.	131047
Cadelux S.A.	131045	Floreal S.A.	131047
Cameron Toll	131045	Flyink S.A.	131048
Caprice S.à r.l.	131045	Galanthus S.A.	131048
Carmignac International Luxembourg - CIL - S.A.	131046	GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.	131042
Carrelages Design Schäfer S.à r.l.	131047	G.L. Bijoux s.à r.l.	131048
Chalkis Treveris MC S.C.A.	131047	Global Structured Finance	131083
Circle Link S.à r.l.	131049	Gosdorf S.à r.l.	131042
Cirrus Luxembourg S. à r.l.	131044	Groupe Minelis S.A.	131042
CL Company	131078	G.T. Fiduciaires S.A.	131049
Colrail (Lux) S.à r.l.	131044	G.T. Ressources Humaines S.A.	131049
Constellation Software Luxembourg	131043	HellermannTyton Beta S.à r.l.	131042
Corsair III Benelux Investments S.à r.l.	131043	IBA Transport	131088
Corsair III European Investments S.à r.l.	131043	International Duty Free S.A.	131086
Corsair III Finance Europe S.à r.l.	131043	Jah Gloria S.à r.l.	131050
Corsair III Investments International S.à r.l.	131043	Lux-Automotive S.à r.l.	131087
		Quimby Berlin S.à r.l.	131060

Gosdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 64.875,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 129.906.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 août 2015:

1. que les démissions de M. Wim Rits et M. Roberto Seddio en tant que Gérants sont acceptés avec effet immédiat;
2. que Mme. Federica Samuelli et Mme. Barbara Neuerburg avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont nommées nouvelles Gérantes avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140837/15.

(150153497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 55.644.

—
EXTRAIT

- Monsieur Nicolas Mille a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} mars 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROUPE MINELIS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015140840/12.

(150153085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.484.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 6 janvier 2014, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 24 septembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 janvier 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 24 septembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140843/17.

(150153229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

HellermannTyton Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140861/10.

(150153527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Corsair III Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Benelux Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015141337/11.

(150153918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Corsair III European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III European Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015141338/11.

(150153922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Corsair III Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Finance Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015141339/11.

(150153931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Corsair III Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Investments International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015141340/11.

(150153941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSTELLATION SOFTWARE Luxembourg S.A R.L.

Référence de publication: 2015141336/10.

(150154184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 426.868.025,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 119.855.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 août 2015 que le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 août 2015.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015141332/16.

(150153684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Colrail (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 80.503.

—
EXTRAIT

Lors des décisions de l'associé unique en date du 18 Août 2015, il est pris acte de la démission de Mr Philippe Lenglet de son mandat de gérant A avec effet au 25 février 2014.

Suite à cette décision, le gérant unique est Colony Luxembourg S.à r.l.

Le siège social de celui-ci a également été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Najat Mokhnache

Mandataire habilité

Référence de publication: 2015141335/18.

(150154096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Corsair III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.110.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Participations S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015141341/11.

(150153949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Cadelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 183.243.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141342/9.

(150153958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Cadelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 183.243.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2015:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015:

1. Monsieur Arnaud Van Doosselaere, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, Avenue de Tervueren n°72
2. Monsieur Yves Lahaye, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n°287
3. Monsieur Freddy Ramon, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n°287

A été réélu en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2015: Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach.

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2015141343/17.

(150154252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Caprice S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 79.921.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015141344/12.

(150154400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

CPI Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015141366/10.

(150154337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Cameron Toll, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.100,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.584.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 janvier 2015

Première résolution

L'associé unique décide de nommer ATS Consulting S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B117.219, en tant que commissaire aux comptes avec date effective au 27 Janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Cameron Toll S.à r.l.

Référence de publication: 2015141320/15.

(150153737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Blooch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 93.856.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 8 juin 2015 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2017:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Lance E. SPURRIER, 2 Elmwood, Rue de l'Or, St Peter Port, Guernsey, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015141309/15.

(150153980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Blooch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 93.856.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015141310/10.

(150153981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015141311/10.

(150154437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

BPI Bridel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 167.592.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141312/10.

(150154406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Carmignac International Luxembourg - CIL - S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141321/9.

(150153775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

BVDT s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 185.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141318/9.

(150153946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Carrelages Design Schäfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 147.730.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141322/9.

(150154523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Chalkis Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.796.

Lors de l'assemblée générale tenue le 21 Juillet 2015 il a été convenu ce qui suit:

3. Résolution:

Les mandats des Commissaires agréés sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19. Août 2015.

Référence de publication: 2015141329/13.

(150154121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Floreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 177.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet à onze heures trente, les actionnaires de la société FLOREAL S.A., susvisée, ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat, le siège social de la société à L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2015141447/14.

(150154298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141434/10.

(150154429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

EZ Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.240.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141433/10.

(150154104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Expanding International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 43.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXPANDING INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Référence de publication: 2015141430/10.

(150153826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Flyink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4964 Clemency, 39, am Huelegaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 115.667.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141448/11.

(150153856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Galanthus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141464/11.

(150154216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

G.L. Bijoux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange, 5, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 93.606.

Rectificatif au dépôt L150153990

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141454/11.

(150154483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

G.T. Fiduciaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 121.820.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015141457/12.

(150154166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

G.T. Ressources Humaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 16.235.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015141458/12.

(150154125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

DRE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 186.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015141404/10.

(150154509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Digi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 15, rue Sigefroi.
R.C.S. Luxembourg B 146.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015141399/10.

(150154114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Circle Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141331/10.

(150154432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Jah Gloria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 199.372.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Mr Saad AL AFALIQ, born on July 15th, 1975 in Al-Hasa (Saudi Arabia), with professional address at Al-Hasa 31982, P.O. Box 147 (Saudi Arabia),

here represented by Me Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, having his professional address at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), pursuant to a proxy given under private seal dated July 22nd, 2015.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as said before, acting as founding shareholder, has required the officiating notary to state as follows the Articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

1. Denomination and corporate form. There is hereby established a Company in the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "JAH GLORIA S.A R.L." (the "Company"), which shall be governed by the present Articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), which specify in the articles 5,6,8 and 11, the exceptional rules applying to one member company.

2. Purpose.

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager (s).

3.3 It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

3.4 Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of managers.

3.5 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent or interfere with the normal activity at the registered office of the Company or with the easy communication of this registered office with foreign countries, the registered office may be transferred abroad provisionally until such time as the situation becomes normalised. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the

registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

4. Term of the company.

4.1 The Company is established for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved by a decision of the general meeting of its shareholders deliberating in the manner required for the amendments to this Articles.

5. Share capital.

5.1 Subscribed Share Capital

5.1.1 The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid up.

5.1.2 When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one man Company in the meaning of Article 179, 2nd paragraph, of the Law. In this contingency, Articles 200-1 and 200-2 amongst others of the amended Law will apply, this entailing that any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meetings are not applicable.

5.2 Modification of Share Capital

5.2.1 Under the terms and conditions provided by Law, the Company's share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with Article 11 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.2.2 The Company may acquire its own shares provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder shall not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

7. Ownership of shares.

7.1 The Company's shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share.

7.2 If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

8. Transfer of shares.

8.1 In the case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

8.2 In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the share capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the share capital belonging to the survivors.

8.3 This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining share capital.

8.4 Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

8.5 Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

8.6 The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this Article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

8.7 The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

8.8 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it pursuant to the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

9. Registration of shares. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by a shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of the notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these Articles.

10. Management.

10.1 Appointment and Removal

10.1.1 The Company is managed and administered by a sole manager or several managers, whether shareholders or not. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of managers.

10.1.2 The manager(s) is(are) appointed by the general meeting of shareholders.

10.1.3 The manager may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

10.1.4 The sole manager and each of the members of the Board of managers shall not be compensated for his(their) services as a manager, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board, in case of plurality of managers.

10.2 Powers

10.2.1 The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

10.2.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of managers.

10.3 Representation and Signatory Power

10.3.1 The manager(s) has(have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court. The sole manager or the Board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this Article shall have been complied with.

10.3.2 Toward third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of the chairman of the Board of managers.

10.3.3 The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole or joint signature(s), but only within the limits to be determined by the power of attorney. Remuneration, duration of the representation and any other relevant condition of the attorneys' agency are determined by the manager(s).

10.4 Liability of Manager(s)

No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

11. General meeting of shareholders.

11.1 Powers of the general meeting of shareholders

11.1.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.1.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these Articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these Articles is to be construed as being a reference to the sole shareholder.

11.1.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles.

11.2 Convening general meetings of shareholders

11.2.1 The annual general meeting of shareholders will be held each year at the Company's registered office or any other location in Luxembourg specified in the convening notice. The meeting must be held six months after the end of the accounting year. If such day is not a Business day, the meeting will be held on the following Business day.

11.2.2 The Manager or the Board of managers may convene other general meetings of shareholders, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, the date and the time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.2.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolution or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

11.3 Votes

11.3.1 Each share entitles the holder thereof to one vote. With regards to fractions of shares, voting rights can only be exercised for whole shares.

11.3.2 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.3.3 The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the share capital.

11.4 Minutes

11.4.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting.

11.4.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also sign minutes of his/her/its resolutions.

11.4.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the Board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

12. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegiums and form the Board of auditors.

13. Fiscal year. The Company's financial year begins the first of January and closes on the thirty-first of December of each year.

14. Annual accounts.

14.1 Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

14.2 Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

15. Profits.

15.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company.

15.2 Each year, an amount equal to five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the share capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

16. Interim dividends, Share premium, Distributions.

16.1 The sole manager or the Board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends.

16.2 The Share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and the legal advice.

16.3 Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available,
- the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums to be placed to reserve available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these Articles and,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

17. Merger, Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

17.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with conditions laid down for amendments to the Articles.

17.3 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

17.4 When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

17.5 Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

18. Amendment of the articles of association. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law.

19. Governing law.

19.1 These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

19.2 Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.

Exceptionally and in the respect of article 70 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the first annual general meeting will be held before or at the latest on the thirty-first of January 2017.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Saad AL AFALIQ, prenamed and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary declares herewith having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the amended law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The registered office is established at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2) The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Saad AL AFALIQ, born on July 15th, 1975 in Al-Hasa (Saudi Arabia), with professional address at Al-Hasa 31982, P.O. Box 147 (Saudi Arabia),

- Mr Mohammed AL AFALIQ, born on December 20th, 1977 in Al-Hasa (Saudi Arabia), with professional address at Al-Hasa 31982, P.O. Box 147 (Saudi Arabia),

- Mr Jonathan BURGER, born on September 7th, 1979 in Thionville (France), with professional address at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3) Mr Saad AL AFALIQ is appointed as Chairman of the Board of managers of the Company for an unlimited duration.

4) The Company is validly bound by the sole signature of the Chairman of the Board of managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Saad AL AFALIQ, né le 15 juillet 1975 à Al-Hasa (Arabie Saoudite), demeurant professionnellement à Al-Hasa 31982, P.O. Box 147 (Arabie Saoudite),

ici représenté par Maître Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 22 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en qualité d'associé fondateur, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée à constituer:

1. Dénomination et forme sociale. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "JAH GLORIA S.A.R.L." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), lesquels spécifient en leurs articles 5,6,8 et 11 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Parts Sociales et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

2.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

3. Siège social.

3.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 L'adresse du siège social pourra être transféré dans les limites de la municipalité par simple décision du(des) gérant (s).

3.3. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

3.4 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, par une simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par une décision du Conseil de gérance.

3.5 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

4. Durée de la société.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des Associés délibérant selon les règles applicables à la modification des Statuts.

5. Capital social.

5.1 Capital souscrit

5.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

5.1.2 Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables, la Société étant dès lors une société unipersonnelle aux sens de l'article 179, 2^{ème} paragraphe, de la Loi.

5.2 Modification du capital

5.2.1 Selon les termes et conditions prévus par la Loi, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une résolution de l'Assemblée générale des associés, adoptée conformément à l'Article 11 des Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

5.2.2 La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune d'une même valeur.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximum de quarante (40), sauf disposition contraire prévue par la Loi.

6.3 Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers légaux.

7. Propriété des parts sociales.

7.1 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale.

7.2 S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

8. Cessions des parts sociales.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 En cas de pluralité d'associés, les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

8.3 Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

8.4 Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

8.5 A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

8.6 Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

8.7 Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

8.8 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

9. Enregistrement des parts sociales. Un registre des associés doit être tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par un associé. Ce registre des associés doit mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son adresse professionnelle, le nombre de parts sociales détenu par chaque associé, toute cession de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de la cession conformément aux présents Statuts.

10. Gérance.

10.1 Nomination et Révocation

10.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

10.1.2 Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

10.1.3 Un gérant peut être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

10.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du Conseil de gérance n'est (ne seront) pas rémunéré(s) pour ses(leurs) services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

10.2 Pouvoirs

10.2.1 Le pouvoir d'un gérant est déterminé par l'assemblée générale des associés au moment de sa désignation. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à sa révocation ad nutum par l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité des voix.

10.2.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du Conseil de gérance.

10.3 Représentation et Signature autorisée

10.3.1 Dans les rapports avec les tiers et la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

10.3.2 A l'égard des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du président du Conseil de gérance.

10.3.3 Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leur (s) signature(s) individuelle(s) ou conjointe(s), mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration. La rémunération, la durée de la période de représentation et autres conditions pertinentes de ce mandat sont déterminés par le (s) gérant(s).

10.4 Responsabilité du(des) gérant(s)

Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

11. Assemblée générale des associés.

11.1 Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

11.1.1 Les associés exercent leur droit collectif dans l'assemblée générale des associés, constituant l'un des organes décisionnels de la Société.

11.1.2 Dans l'hypothèse où la Société ne comporte qu'un associé unique, cet associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et dans la mesure applicable, lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, la référence à "l'assemblée générale des associés" doit être interprétée comme la référence à l'associé unique.

11.1.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et les présents Statuts.

11.2 Convocation aux assemblées générales des associés

11.2.1 L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue chaque année au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg tel précisé dans la convocation de l'assemblée. L'assemblée générale doit se réunir six mois après la fin d'un exercice social. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour suivant.

11.2.2 Le gérant ou le Conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées générales des associés, dans ce cas, le lieu, la date sont précisés dans la convocation à l'assemblée.

11.2.3 La convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, cette convocation doit être envoyée par lettre recommandée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

11.2.4 La tenue des assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre, expressément formulées, et émettra son vote par écrit.

11.3 Votes

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote. Concernant les fractions de parts sociales, les droits de vote ne peuvent qu'être exercés en parts sociales entières.

11.3.2 Un associé peut agir dans toute assemblée générale en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire par une procuration écrite dans un document signé transmis par courrier, facsimile, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration vaut preuve suffisante. Une personne peut représenter plusieurs ou tous les associés.

11.3.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

11.4 Procès-verbaux

11.4.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés doit établir des procès-verbaux de la réunion qui doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée.

11.4.2 L'associé unique, le cas échéant, consignera ses décisions dans des procès-verbaux qu'il signera.

11.4.3 Toute copie et extrait des procès-verbaux originaux devant être produits en justice ou délivrés à des tiers, doivent être certifiés conformes par le notaire ayant la conservation de l'acte original, dans le cas où l'assemblée a été enregistrée dans un acte notarié, ou doivent être signés par le président du Conseil de gérance, par deux de ses membres ou par l'unique associé le cas échéant.

12. Audit. Lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25), les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associé(s) ou non, conformément à l'article 200 de la Loi. Lorsqu'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement en formant un Conseil de commissaires.

13. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14. Comptes annuels.

14.1 Chaque année, au trente et un décembre, la gérance dresse un bilan annuel des comptes et le soumet aux associés.

14.2 Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

15. Bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net de la Société.

15.2 Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

16. Dividendes intérimaires, Prime d'émission, Distributions.

16.1 Le gérant unique ou le Conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut procéder au versement de dividendes intérimaires.

16.2 La prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée aux associés par une résolution de l'assemblée des associés ou du(des) gérant(s), sous réserve des dispositions légales relatives à l'inaliénabilité du capital social et du droit de réserve.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis et indiquent que des fonds suffisants sont disponibles,
- le montant à distribuer ne dépasse pas le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, plus tous bénéfices reportés et toutes sommes placées dans une réserve disponible à cet effet, moins les pertes reportées et toutes sommes à placer dans une réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts, et
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

17. Fusion, Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

17.2 A l'exception de la dissolution par une décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés conformément aux conditions prévues pour la modification des Statuts.

17.3 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

17.4 La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

17.5 Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

18. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la Loi.

19. Référence à la loi.

19.1 Les présents Statuts doivent être interprétés suivant et seront régis par la loi luxembourgeoise. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

19.2 Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle aura lieu avant ou au plus tard le 31 janvier 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Saad AL AFALIQ, prénommé, et libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le siège social est établi au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Saad AL AFALIQ, né le 15 juillet 1975 à Al-Hasa (Arabie Saoudite) demeurant professionnellement à Al-Hasa 31982, P.O. Box 147 (Arabie Saoudite),
 - Monsieur Mohammed AL AFALIQ, né le 20 décembre 1977 à Al-Hasa (Arabie Saoudite), demeurant professionnellement à Al-Hasa 31982, P.O. Box 147 (Arabie Saoudite),
 - Monsieur Jonathan BURGER, né le 7 septembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 3) Monsieur Saad AL AFALIQ est nommé Président du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée.
- 4) La Société est valablement engagée par la seule signature du Président du Conseil de Gérance.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. BURGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 août 2015. 2LAC/2015/18295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140243/550.

(150152378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Quimby Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 199.332.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of August.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EO III Master Holding S.à r.l., a a Société à responsabilité limitée existing under Luxembourg laws, having its registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 189340,

here represented by Tessy BODEVING, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "Quimby Berlin S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units.

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million euros (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Memorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the "UK") for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non- resident in the UK»). The majority of the managers will be non- resident in the United States (the "US") for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter

referred to as «Non-resident in the “US”»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non- resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any one manager, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non- resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers."

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. - General meeting of unitholders.

Art. 16. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V. - Business year - Balance sheet.

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé(s)".

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation.

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 21. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law.

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2016.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed as follows:

Subscriber	Number of Units
EO III Master Holding S.à r.l.	125 Units
Total:	125 Units

All the one hundred and twenty-five (125) units are fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-)

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

(1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Jean-Christophe Ehlinger, residing professionally at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Mark Doherty, residing at residing professionally at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Jonathan Griffin, residing at residing professionally 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Steven Greenspan, residing professionally at 270 Park Avenue, 10167 New York, United States of America; and
- Mr Richard Crombie, residing professionally at 60 Victoria Embankment, London EC4Y 0JP, United Kingdom;

(2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EO III Master Holding S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 6, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B189340,

ici représentée par Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «Quimby Berlin S.à r.l.» (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
 - avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
 - pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;
 - accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué (s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants

résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communications similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle est signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.».

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous - délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
EO III Master Holding S.à r.l.	125 parts sociales
Total:	125 parts sociales

Toutes les cent vingt-cinq parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

(1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Mr Jean-Christophe Ehlinger, de résidence professionnelle 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
- Mr Mark Doherty, de résidence professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- Mr Jonathan Griffin, de résidence professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
 - Mr Steven Greenspan, de résidence professionnelle à 270 Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis d'Amérique;
- and
- Mr Richard Crombie, de résidence professionnelle à 60 Victoria Embankment, London EC4Y 0JP, Royaume-Uni;
- (2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête de la partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 août 2015. Relation: DAC/2015/13530. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139764/501.

(150151653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

BPY CWG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 199.348.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth July.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BPY Bermuda Holdings IV Limited, a limited company governed by the laws of Bermuda, with registered office at 73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM 12, Bermuda and registered with the Bermuda register of companies under number 49044 (the "Shareholder"),

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Hamilton, on 17 July 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BPY CWG 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions;

or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

BPY Bermuda Holdings IV Limited, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Andrew O'Shea, manager, born on 13 August 1981, in Dublin, Ireland, with professional address at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Damian Warde, manager, born on 19 February 1950, in Galway, Ireland, with private address at 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Luc Leroi, manager, born on 26 October 1965, in Rocourt, Belgium, with professional address at 13a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BPY Bermuda Holdings IV Limited, une société constituée et existante sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au 73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM 12, Bermudes, immatriculée auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 49044 (l'associé)

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Hamilton, le 17 juillet 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "BPY CWG 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.
- (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
- (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
- (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

BPY Bermuda Holdings IV Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Andrew O'Shea, gérant, né le 13 août 1981, à Dublin, Irlande, ayant comme adresse professionnelle le 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Damien Warde, gérant, né le 19 février 1950, à Galway, Irlande, ayant comme adresse privée au 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Luc Leroi, gérant, né le 26 octobre 1965, à Rocourt, Belgique, ayant comme adresse professionnelle le 13a, rue de Clairefontaine L-8460 Eischen, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24942. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140009/488.

(150152106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

CL Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 178.247.

L'an deux mille quinze,

le huit juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Philippe LAURENT, administrateur de société, demeurant au 410, rue du Moriot, F-69250 Montanay (France), ici représenté par:

Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 4 juillet 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la société «CL COMPANY» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant eu son siège social actuel au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, lequel siège social fut régulièrement dénoncé avec effet au 23 avril 2014, dont un extrait fut régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 27 juin 2014, sous le numéro 1661 et page 79686. La Société inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 178 247 fut constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 juin 2013, et publié au Mémorial en date du 08 août 2013, sous le numéro 1919 et page 92095.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Laquelle personnes comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE NEUF CENTS EUROS (450'900.- EUR) représenté par quatre mille cinq cent neuf (4'509) actions ordinaires d'une valeur nominale de

CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social et administratif de la Société à Bertrange et de fixer sa nouvelle adresse au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE de modifier l'objet social actuel de la Société en y ajoutant un nouveau cinquième alinéa ayant la teneur suivante:

«La Société peut emprunter et accorder à toutes autres personnes physiques ou morales ayant un lien direct ou indirect avec elle, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation»

Troisième résolution

L'Actionnaire DECIDE de supprimer, avec effet immédiat, les Classes A et B administrateurs et concomitamment les pouvoirs de signatures liés à chaque classe d'administrateurs.

Quatrième résolution

L'Actionnaire prend acte de la démission de Monsieur Michaël DANDOIS et de Monsieur Antoine MEYNIAL de leur mandat d'administrateur de la Société, avec effet au 25 novembre 2013 et DECIDE de nommer, en leur remplacement, aux fonctions de deux (2) nouveaux administrateurs la personne physique et la société suivantes:

(i) Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, agissant en sa qualité de représentant permanent.

Le mandat des deux administrateurs présentement nommés, prendra fin à l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société à tenir en 2018.

Cinquième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes de la Société, la société «CHESTER & JONES SARL» et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Suite à cette démission acceptée à la résolution qui précède, l'Actionnaire DECIDE de nommer, aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes, en son remplacement, la société suivante:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société à tenir en 2018.

Septième résolution

L'Actionnaire DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de refléter le ledit transfert de siège et le prédit rajout à son objet social et en sus de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et plus particulièrement la faculté pour la Société d'avoir un seul actionnaire et la possibilité d'un administrateur unique, sans néanmoins toucher à son capital social, ni à sa forme juridique, qui demeurera une société anonyme:

Les nouveaux articles des statuts refondus auront désormais la teneur suivante:

«I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «CL COMPANY» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, droits de propriété intellectuelle, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la

possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société est susceptible d'exercer une activité de holding animatrice consistant à déterminer la politique du groupe, à exercer une activité de direction, de surveillance et de contrôle sur ses filiales. Elle pourrait en outre accomplir des prestations correspondant à des fonctions supports du groupe qui feront l'objet de conventions personnalisées, incluant de façon non exhaustive, les conventions de services intra-groupe de gestion de trésorerie, de services juridiques, comptables, financiers ainsi que toute autre convention ou toute transaction qu'elle considérerait nécessaire à son activité de holding animatrice de groupe.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société peut emprunter et accorder à toutes autres personnes physiques ou morales ayant un lien direct ou indirect avec elle, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE NEUF CENTS EUROS (450'900.- EUR) représenté par quatre mille cinq cent neuf (4'509) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la

Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16439. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015140053/260.

(150152540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Global Structured Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.632.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of July.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depository of the present original deed.

There appeared:

“Annibale Investments SCSp”, having its registered office at 44 boulevard Grande Duchesse Charlotte, a special limited partnership, acting by Annibale Investments Holding, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 44 boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as general partner,

represented by Mrs Nadia Weyrich, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy established on 24 July 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole of “Global Structured Finance” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 192632, and incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 05 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3943 on 19 December 2014. The articles of association of the Company have been amended by a deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as hereabove stated, have requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-six thousand and four hundred eighty seven euro (EUR 36,487.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to sixty-seven thousand four hundred eighty-seven euro (EUR 67,487.-) by the issue of one thousand one hundred seventy-seven (1,177) new Class J Shares having a nominal value of thirty-one euro (EUR 31.-) each.

2. Acceptance of the subscription of all the new shares by Annibale Investments SCSp, having its registered office at 44 boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a special limited partnership registered the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, acting by Annibale Investments Holding in its capacity as general partner.

3. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company.

II) The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-six thousand and four hundred eighty seven euro (EUR 36,487.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand

euro (EUR 31,000.-) up to sixty-seven thousand four hundred eighty-seven euro (EUR 67,487.-) by the issue of one thousand one hundred seventy-seven (1,177) new Class J Shares having a nominal value of thirty-one euro (EUR 31.-) each.

Subscription and payment

The appearing party, pre-named declares subscribing the newly issued shares in the name and on behalf of Annibale Investments SCSp acting by Annibale Investments Holding in its capacity as general partner, in quality of sole shareholder.

It results from a bank certificate that the total amount of the contribution in cash being thirty-six thousand and four hundred eighty seven euro (EUR 36,487.-) is as of now available to the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed and issued share capital is set at sixty-seven thousand four hundred eighty-seven Euro (67,487.- EUR) represented by two thousand one hundred seventy-seven (2,177) ordinary shares divided into ten (10) classes:

- five hundred and five (505) shares of class A (the “Class A shares”);
- fifty-five (55) shares of class B (the “Class B shares”);
- fifty-five (55) shares of class C (the “Class C shares”);
- fifty-five (55) shares of class D (the “Class D shares”);
- fifty-five (55) shares of class E (the “Class E shares”);
- fifty-five (55) shares of class F (the “Class F shares”);
- fifty-five (55) shares of class G (the “Class G shares”);
- fifty-five (55) shares of class H (the “Class H shares”);
- fifty-five (55) shares of class I (the “Class I shares”); and
- one thousand two hundred thirty-two (1,232) shares of class J (the “Class J shares”);

in registered form each having a nominal value thirty-one Euro (€ 31) and each carrying the same rights and obligations, except where set out otherwise in the Articles.

The Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E shares, the Class F shares, the Class G shares, the Class H shares, the Class I shares and the Class J shares are collectively referred to as shares and each a share.

5.2. The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the extraordinary general meeting of the partners, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately two thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"Annibale Investments SCSp», ayant son siège social au 44 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, une société en commandite spéciale, agissant par Annibale Investments Holding, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de general partner,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d’une procuration en date du 24 juillet 2015.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de "Global Structured Finance» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 192 632, constituée suivant un acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire, résident à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3943 du 19 décembre 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du Notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire, notaire résident à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2015 pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-six mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 36.487.-) en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 67.487.-) par l'émission de mille cent soixante-dix-sept (1.177) nouvelles parts sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune.

2. Acceptation de la souscription de toutes les parts sociales à émettre par Annibale Investments SCSp, ayant son siège social au 44 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, une société en commandite spéciale enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant par Annibale Investments Holding, une société à responsabilité limitée, en sa qualité de general partner.

3. Modification correspondante de l'article 5 des statuts de la Société.

II) Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 36.487.-) en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 67.487.-) par l'émission de mille cent soixante-dix-sept (1.177) nouvelles parts sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune.

Souscription et libération

Laquelle comparante, prénommée, déclare souscrire l'intégralité des nouvelles parts sociales émises, au nom et pour le compte de Annibale Investments SCSp agissant par Annibale Investments Holding en sa qualité de general partner, en qualité d'associé unique.

Il résulte d'une attestation bancaire que le montant total de l'apport en numéraire de trente-six mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 36.487.-) est dorénavant à la libre disposition de la Société comme ceci est certifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à la somme de soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 67.487.-), représenté par deux mille cent soixante-dix-sept (2.177) parts sociales divisé en dix (10) classes:

cinq cent cinq (505) parts sociales de classe A (les "Parts de Classe A»);

cinquante-cinq (55) parts sociales de classe B (les "Parts de Classe B»);

cinquante-cinq (55) parts sociales de classe C (les "Parts de Classe C»);

cinquante-cinq (55) parts sociales de classe D (les "Parts de Classe D»);

cinquante-cinq (55) parts sociales de classe E (les "Parts de Classe E»);

cinquante-cinq (55) parts sociales de classe F (les "Parts de Classe F»);

cinquante-cinq (55) parts sociales de classe G (les "Parts de Classe G»);

cinquante-cinq (55) parts sociales de classe H (les "Parts de Classe H»);

cinquante-cinq (55) parts sociales de classe I (les "Parts de Classe I») et

mille deux cent trente-deux (1.232) parts sociales de classe J (les "Parts de Classe J»),

sous forme nominative ayant une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune, et portant les mêmes droits et obligations, sauf stipulation contraire des présents Statuts.

Les Parts de Classe A, les Parts de Classe B, les Parts de Classe C, les Parts de Classe D, les Parts de Classe E, les Parts de Classe F, les Parts de Classe G, les Parts de Classe H, les Parts de Classe I et les Parts de Classe J seront ci-après collectivement désignées comme les parts sociales et individuellement comme une part sociale.

5.2. Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à deux mille euros.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17634. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015140163/165.

(150152858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

International Duty Free S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 186.199.

L'an deux mille quinze, le septième jour d'août,

par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de INTERNATIONAL DUTY FREE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186199 (la Société) et constituée suivant un acte de Maître Gilberte Raucq, notaire de résidence à Bruxelles, Belgique, le 22 mai 2001, publié aux annexes du Moniteur Belge, le 20 juin 2001, sous le numéro 20010620-199. Le siège social de la société a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 juin 2014, sous le numéro 1572, page 75439.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt (le Président). Le Président nomme Sara Craveiro, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Peggy Simon, prénommée, comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par eux ou leurs représentants, par le bureau de l'Assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte;

II. que tous les actionnaires étant présents ou représentés à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations à l'unanimité, confirme qu'elle est suffisamment informée de l'ordre du jour, et accepte de délibérer et de voter sur les points de l'ordre du jour;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Modification des Statuts de la Société reflétant le transfert du siège de la Société; et
3. Divers

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, à 1, rue de Namur, L-2211 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 1^{er} juillet 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 2 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par simple décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra, de la même manière, par décision du Conseil, établir des sièges administratifs ou d'exploitation, succursales ou agences dans toute partie du monde.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Déclaration

Passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des actionnaires et le bureau de l'Assemblée.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation: GAC/2015/6957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140230/62.

(150152274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Lux-Automotive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: MotoEXPO.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.469.

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société la société à responsabilité limitée Lux-Automotive S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8372 HOBSCHEID, 16, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B158469,

A comparu:

- Monsieur Tarik MESQI, commerçant, demeurant au 19, rue Château Jeannot n°50, F-57100 Thionville.

Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des cinq cents (500) parts sociales de la société «Lux-Automotive S.à r.l.» avec l'enseigne commerciale "MotoEXPO", constituée originellement sous la dénomination NC Project S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-8372 Hobscheid, 16, Grand-Rue, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de résidence à Niederanven en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 830 du 27 avril 2011, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.469, dont les statuts ont été modifiés suivant acte dudit notaire Paul BETTINGEN en date du 22 octobre 2012, publié au dit Mémorial C, Numéro 2819 du 21 novembre 2012 et pour la dernière fois le 17 juin 2014, suivant un acte du notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence à Luxembourg, publié au dit Mémorial C, Numéro 2311 du 29 août 2014.

Le comparant, en sa dite qualité d'associé unique, requiert le notaire d'acter et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Hobscheid à Rodange et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré dans tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse du siège social à L-4830 Rodange, 4832, route de Longwy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MESQI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140268/41.

(150152704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

IBA Transport, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5440 Remerschen, 41, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 140.548.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreißigsten Tag im Monat Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Stéphane IBA, Privatbeamter, geboren in Bremerhaven (Deutschland), am 23. Oktober 1980, wohnhaft in D-66706 Perl-Besch, Maibachstrasse 23.

welcher den unterzeichnenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Am 2. September 2011 (Repertorium Nummer 39.254) wurde durch den unterzeichnenden Notar das Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBA Transport S.à r.l., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 41, Route du Vin, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 140.548, aufgestellt.

Besagte Urkunde wurde einregistriert in Luxemburg A.C. am 6. September 2011, Referenz LAC / 2011 / 39445 und beim Handelsregister Luxemburg am 12. September 2011 unter der Nummer L110146430 hinterlegt.

Der Unterzeichnende hat festgestellt, dass in der ersten Beschluss betreffend die Verlegung des Gesellschaftssitzes ein materieller Fehler unterlaufen ist in Bezug auf die Strasse und die Postleitzahl, welcher nicht L-5441 Remerschen, 41, Route du Vin ist, sondern L-5440 Remerschen, 41, Wäistrooss ist.

Somit ersucht der Unterzeichnende die Berichtigung des Gesellschaftssitzes vorzunehmen wie folgt:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkerrech, nach L-5441 Remerschen, 41, Route du Vin, zu verlegen.

Berichtigte Version:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkerrech, nach L-5440 Remerschen, 41, Wäistrooss, zu verlegen.

Die übrigen Angaben der Urkunde bleiben unverändert.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Stéphane Iba, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 03 août 2015. LAC / 2015 / 24565. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. August 2015.

Référence de publication: 2015140218/39.

(150152681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.